



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la coordination et du management
de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique
Affaire suivie par Mme Parré
02.40.41.21.60
02.40.41.22.77
nathalie.parre@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le 01 DEC. 2014

Compte-rendu de la commission de suivi de site de l'ECARPIERE

- Jeudi 19 juin à 13 h 30 -

La réunion de la commission de suivi de site (CSS) de l'Ecarpière s'est tenue le 19 juin 2014 en mairie de Gétigné sous la présidence de M. Emmanuel AUBRY, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, accompagné de Mme Thérèse LEBASTARD, directrice de la coordination et du management de l'action publique.

Étaient présents :

- M. Yoann TERLISKA, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. Pascal GUILLAUD et Christophe ARDOIS, représentants la division de Nantes de l'Autorité de sûreté nucléaire,
- M. François GUILLOT, maire de GETIGNE,
- Mme Marie-Claire STAREL, maire de SAINT CRESPIN SUR MOINE,
- Mme Michèle LE STER, adjointe au maire de VERTOU,
- M. Boris LUSTGARTEN, représentant l'association « Sèvre nantaise et ses affluents »,
- M. Frédéric MACE, représentant le S.D.A.O.C. (syndicat de défense des appellations d'origine contrôlées muscadet),
- M. Michel COLIBET, représentant l'U.D.P.N. (union dép. des associations de protection de la nature),
- Mme Marie-France GAUTHIER, représentant l'association « Moine et Sèvre pour l'avenir »,
- M. Hubert BARBONNEAU, représentant l'association des Anciens mineurs de la COGEMA,
- M. Bernard COVEZ, représentant l'exploitant AREVA - accompagné de - - -
- Mme Sophie GERLAND, responsable du service études travaux, Mme Delphine POULIQUEN, responsable communication, M. Alex ALLAIRE, technicien et M. Damien CHAILLOU, conducteur de travaux ;
- Mme Thérèse LEBASTARD, directrice de la coordination et du management de l'action publique.
- Mme Laurence CHANUT, chef du bureau des procédures d'utilité publique ;
- Mme Nathalie PARRÉ, bureau des procédures d'utilité publique.

Etaient excusés les représentants de :

- Préfecture de Maine et Loire,
- Agence régionale de la santé des Pays de la Loire,
- Direction départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique,
- Direction départementale des territoires de Maine-et-Loire,
- SCOT du Pays du Vignoble nantais,
- Amicale des anciens mineurs de la COGEMA Vendée,
- I.N.A.O. (institut national de l'origine et de la qualité).

Les documents de séance suivants ont été envoyés par mail aux membres avant la commission :

- ① bilan du recensement des stériles
- ② résultats de la surveillance environnementale – année 2013
- ③ résultats de la surveillance de la stabilité des digues du stockage des résidus de traitement – année 2013 ;
- ④ Travaux d'enlèvement des stériles - Maison Cédelle à Saint Crespin sur Moine (fiche 85AML153)
- ⑤ Projet de stockage de terres et sédiments marqués de 7 anciens sites miniers de Bretagne

M. AUBRY, secrétaire général, souhaite la bienvenue aux membres de la commission de suivi de site avant de s'assurer que l'ordre du jour n'appelle pas d'observations.

1/ - Le bilan du recensement des stériles miniers

Dans le cadre du recensement des stériles miniers uranifères, la société Areva a réalisé des livrets qui établissent les lieux de réutilisation de stériles miniers pour chacune des huit communes concernées :

- en Loire-Atlantique : Boussay, Clisson, Gétigné et Mouzillon,
- en Maine et Loire : Montigné/Moine, St Crespin/Moine, St Germain/Moine, Tillières.

Pour chaque commune, Areva a réalisé un livret et un DVD de données.

La préfecture a adressé à chaque commune le livret concerné pour qu'il soit mis à la disposition du public pour une durée minimale d'un mois de façon à ce que les usagers puissent noter leurs observations sur un registre qui était joint.

Pour l'ensemble de ces communes, Areva a comptabilisé 619 zones d'intérêt, dont 266 pour le site de l'Ecarpière réparties ainsi :

- 94 zones ne nécessitent aucune action,
- 172 zones ont donné lieu à 149 fiches réparties ainsi :
 - * 102 fiches (< 0,3 mSv/an) - pas de travaux systématiques mais possibilité de demander des éléments de manière ponctuelle -
 - * 41 fiches (< 0,6 mSv/an) – étude au cas par cas
 - * 6 fiches prioritaires (> 0,6 mSv/an).

Areva reconnaît que le recensement par n° de zone et n° de fiche est peu pratique. D'autre part, elle précise que les champs et les forêts n'ont pas forcément été contrôlés.

L'association Moine et Sèvre pour l'avenir estime que la diffusion sur certaines communes et la durée de mise à disposition du public de ces livrets ont été insuffisantes si bien qu'elle est régulièrement consultée par des acheteurs qui souhaitent venir s'implanter sur la région.

La Maire de St Crespin sur Moine souhaiterait avoir des cartes plus précises concernant l'ensemble des mesures héliportées. La société Areva explique qu'il s'agit de données brutes qui ne sont pas utilisables en l'état. L'autorité de sûreté nucléaire confirme qu'il s'agit de documents de travail qui pourraient donner lieu à des interprétations erronées et qu'elle n'est pas favorable à ce que les cartes brutes non interprétées soient transmises au public.

La Maire de St Crespin sur Moine explique qu'elle voudrait des cartes techniques qui permettent de déterminer si les zones suspectes ont fait l'objet d'analyse sur le terrain.

La DREAL indique que les cartes sont disponibles sur son site internet : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/gestion-des-steriles-miniers-des-a2268.html>

M. le Secrétaire Général précise que les registres sont archivés en préfecture de façon à conserver les informations de manière pérenne.

L'association Moine et Sèvre pour l'avenir déplore qu'il faille toujours ajouter aux mesures la radioactivité naturelle. De plus, elle estime que la norme pour considérer la situation comme prioritaire devrait être de 0,4 mSv/an et non de 0,6 mSv/an.

Le critère de 0,6 mSv/an ne peut être considéré, selon elle, comme un objectif.

Une discussion est engagée sur le débit de dose moyen en France fixé à 2,4 mSv/an.

L'ASN explique que le seuil systématique de travaux (0,6 mSv/an) a été accepté par le ministère de l'écologie, et rappelle les éléments suivants:

- DEAA moyenne > 0,6 mSv/an : situation traitée en priorité
 - DEAA moyenne < 0,6 mSv/an et DEAA max > 0,6 mSv/an : intervention au cas par cas
 - Autres cas : il n'est pas prévu de travaux systématiques mais l'ASN ne s'interdira pas de demander des travaux à Areva pour assainir d'éventuelles zones d'extension réduite.
- (DEAA = dose efficace ajoutée annuelle)

L'ASN précise que le ministère a demandé à Areva de travailler sur des scénarios à partir d'une base de données raisonnablement pénalisante selon des scénarios prédéfinis liés aux usages actuels des lieux.

La Maire de Saint Crespin sur Moine regrette le fait de travailler par scénario car les usages d'habitation peuvent évoluer : un garage peut devenir une chambre d'enfant. Aussi, elle veut s'assurer que la mémoire sera conservée.

L'ASN indique que les réflexions en cours, concernant la mémoire des sites, ne sont pas encore finalisées.

L'association Moine et Sèvre craint que l'on ne banalise le site et aimerait qu'il y ait une signalétique spécifique. Les mairies estiment que la signalétique est actuellement suffisante.

La mairie de Saint Crespin a créé un mémorial et a sollicité Areva pour un partenariat. Elle souhaite valoriser le passé et donner une image positive de l'époque.

Le maire de Gétigné précise que la connaissance de site est réelle et est intégrée dans le PLU de sa commune.

La mairie de Saint Crespin indique que dans une cour, la radioactivité serait estimée à 15 mSv/an et souhaite connaître la procédure à suivre lors d'une telle découverte.

Un protocole pourrait être établi pour chaque commune. Les communes intéressées pourraient se rapprocher d'Areva pour faire remonter leurs informations et ainsi compléter le travail d'inventaire réalisé par Areva.

Le représentant d'Areva précise être ouvert à cette proposition. Areva pourra intervenir à la demande d'une mairie au cas par cas et selon ses disponibilités.

2/- Les travaux de la maison de M. Cédelle (cf doc ④)

Les travaux se sont bien passés. La famille Cedelle est satisfaite.

La DREAL a inspecté les lieux le 03 avril 2014 avec l'ASN et a confirmé que les travaux sont conformes aux objectifs fixés.

3/ - Transfert des boues bretonnes

La société Areva expose le projet en précisant qu'il a été présenté en commission de suivi de sites en Bretagne. Areva a la responsabilité du suivi environnemental d'anciens sites miniers uranifères en Bretagne dont ceux de Bonote, Kerler, Kervrec'h, Mane Mabo, Poulprio, Rosglas et Ty Gallen.

Il s'agit de rapatrier sur l'Ecarpière 1500 m³ de boues, c'est à dire de sédiments et de terres marquées historiquement par la circulation des eaux d'exhaure pendant l'exploitation minière. Il n'existe pas de site en Bretagne susceptible d'accueillir des déchets classés sous la rubrique 1735 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et l'Ecarpière est le site plus proche.

Pour ce faire, Areva voudrait créer une alvéole spécifique.

Elle présente l'emplacement prévu sur la carte (p : 10 du doc ⑤) ainsi que les détails de la conception. La planification des travaux est prévue de la façon suivante :

- 8 jours pour aménager l'alvéole,
- 12 jours pour la remplir,
- 16 jours pour la fermer et la réaménager.

Le dossier administratif (curage / transport / stockage) serait déposé fin juin. Areva précise que le document de séance indique un début de chantier le 22 août 2014 au plus tard mais qu'il sera impossible de tenir ces délais.

La demande sera instruite par la DREAL qui examinera si les conditions réglementaires sont réunies. Elle fera l'objet d'un avis du CODERST avant prise de la décision.

La maire de Saint Crespin sur Moine regrette que ce projet ne donne une image négative de sa commune d'autant plus qu'il existe une zone en voie d'urbanisation à proximité.

Le secrétaire général précise que cette opération est ponctuelle. L'arrêté préfectoral relatif au site de Gétigné ne sera modifié que sur cette seule et stricte opération. Sur cette conclusion, le secrétaire général quitte la séance à 15 h 45 et laisse Mme la directrice de la coordination et du management de l'action publique poursuivre.

4/- Présentation de la qualité des eaux de surface et de l'air

Areva présente les résultats de la surveillance (doc ②). Globalement la qualité de l'eau s'améliore. La digue se tasse ; son tassement est mesuré tous les ans et une visite est prévue fin 2014.

5/- Informations sur la rave party :

Areva n'a pas pu empêcher le weekend précédent l'intrusion de 9000 personnes sur le site puisque les cadenas ont été arrachés et les grillages coupés. A noter que les dosimètres sont intacts. L'entreprise a bénéficié du soutien logistique de la préfecture et sur place des gendarmes, des pompiers, des élus. L'ASN et la DREAL ont réalisé une inspection.

L'association Moine et Sèvre s'inquiète pour les risques sur la santé encourus par les personnes qui se sont introduites. La DREAL indique que les risques ont été très faibles.

Une plainte a été déposée par Areva.

6/- Investigations complémentaires liées au radon

A la suite de la découverte du cas « Bessines » en Haute Vienne, le ministre de l'écologie a demandé à Areva si d'autres sites pouvaient être impactés par des émissions de radon liées à la présence de stériles miniers utilisés dans la construction de lieux d'habitation. Conformément au courrier du MEDDE du 4 avril 2014, Areva a alors procédé à une évaluation des zones de réutilisation de stériles miniers situées à proximité de lieux de vie.

Areva a ainsi identifié 91 fiches, parmi les 149, et les a classées par ordre de priorité de traitement :

- priorité 1 : 8 fiches : diagnostic rapide. Les mesures de radon ont été effectuées mais n'ont pas eu le temps d'être analysées.
- priorité 2 : 0 fiche
- priorité 3 : 83 fiches : des kits radon seront envoyés a priori en septembre, de façon à réaliser des mesures durant l'hiver et sur une durée de deux mois conformément

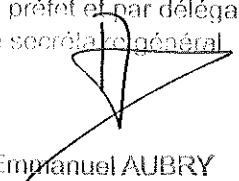
aux prescriptions normatives applicables. A l'issue, ces kits seront directement envoyés au laboratoire d'analyse Algade aux frais d'Areva.

En fonction des résultats de mesures, Areva pourrait être amené à proposer des actions de réaménagement des sites,

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Lebastard conclut cette réunion en remerciant l'ensemble des personnes présentes pour leur participation. La prochaine commission pourra se réunir avant l'été 2015.

Le Président,

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général



Emmanuel AUBRY